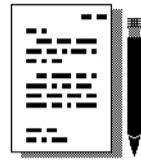




<b>De :</b>	
<b>From :</b>	LABORIE
<b>Fax :</b>	<b>Téléphone :</b>
<b>A :</b>	FAURE Anne Ordre des Avocats
<b>To :</b>	Madame la Bâtonnière
Date : 12/02/2015    Heure : 16:02    page(s) : 51	



## -Message-

Monsieur LABORIE André.  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-14-29-21-74.  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 12 février 2015

- PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « En attente d'expulsion »
- A domicile élu de la SCP d'huissier FERRAN 18 rue Tripière 31000 Toulouse.

A L'ATTENTION DE:

Madame FAURE Anne  
Bâtonnière  
Ordre des avocats de Toulouse  
13 rue des fleurs  
Toulouse 31000.

FAX : 05.-62-26-75-77

OBJET: Requête en omission de statuer et pièces

- Dossier contre DOUCHEZ Ordre des avocats de Toulouse.

Arrêt du 9 février 2015 N°121-15 RG N°13/01705

Maître,

Veuillez trouver ci joint ma requête en omission de statuer contre l'arrêt du 9 février 2015.

A porter à la connaissance de Monsieur Frédéric DOUCHEZ et à Maître COTTIN Jean Paul

U

R

G

E

N

T

membres de votre ordre.

Il vous est joint aussi les pièces qui sont contraires aux demandes de Maître COTTIN Jean PAUL agissant dans les intérêts de Monsieur Frédéric DOUCHEZ représentant l'ordre des avocats de toulouse et justifiant qu'il ne pouvait exister un quelconque grief.

Soit à ce jour la confirmation d'une dénonciation calomnieuse établie par la décision qui a été rendue sur de fausses informations produites par Maître COTTIN, ce dernier a été débouté en partie de ses demandes hors procédure.

Mais reste un préjudices réels à réparer car au vu des pièces qui vous sont produites, il ne pouvait être causé aucun grief à Monsieur DOUCHEZ représentant l'ordre des avocats dans les significations des actes, préjudice à réparer dont l'obligation lui faisait de produire les assurances obligatoires " d'ordre public"

Soit je vous informe que sous huitaine, je déposerai plainte à l'encontre de ces deux avocats car le règlement intérieur des barreaux interdit à un avocat de porter de fausses informations à un juge et pour les différents préjudices dont je me trouve encore une fois victime dans ce dossier et deux précédents dont Maître DOUCHEZ a fait aussi entrave à mes intérêts en se refusant de nommer un avocat alors qu'il m'avait été octoyé l'aide juridictionnelle totale.

Je suis bien sur à l'écoute de toutes propositions d'indemnisation avant que cette nouvelle procédure s'engage.

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame la Bâtonnière à ma parfaite considération.

LABORIE André

**Requête en omission de statuer & erreur matérielle**

**Requête présentée le 11 février 2015.**

**Par devant Monsieur le Premier Président**  
**Près la cour d'appel D'Agen**  
**Avenue de Lattre de Tassigny, 47916 Agen**

**Contre l'arrêt du 9 février 2015 N° 121-15**  
**Première chambre civile RG : N° 13/01705**

**Demande de rectification sur le fondement des l'articles :**  
**462 ; 463 ; 464 du NCPC.**

**Violation de l'article 6 & 6-1 de la CEDH**

**Que l'omission de statuer n'est pas ouverte au pouvoir en cassation.**

**Lettre recommandée : N° 1A 111 267 4783 0**

**A LA REQUÊTE DE :**

Monsieur André LABORIE 2 rue de la Forge 31650 Saint ORENS, né le 20 mai 1956 à Toulouse demandeur d'emploi.

- *A domicile élu de la SCP d'huissier FERRAN au N° 18 rue Tripière 31000 Toulouse.*
- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « *En attente d'expulsion* »

*Ayant eu comme avocat dans la procédure :* Maître LLAMAS David 65 impasse Malconte 47000 AGEN

**PLAISE AU PREMIER PRESIDENT**

Qu'il a été rendu un arrêt le 9 février 2015 par la cour.

Que cet arrêt porte préjudice aux intérêts de Monsieur LABORIE André